	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>25172</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 9 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN <i>de 18h30 à 19h24 et de 19h26 à 20h00</i>
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU <i>présente à partir de 18h51</i>	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU <i>de 18h30 à 19h15 et de 19h25 à 20h00</i>	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS <i>de 18h30 à 19h09 et de 19h38 à 20h00</i>	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Arnaud PRINTEMPS <i>pouvoir à Yannick CHARRIER de 19h09 à 19h38</i>
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON <i>pouvoir à Emmanuelle MENARD</i>	Alain ROBIN <i>de 19h24 à 19h26</i>
Hélène BROUSSEAU <i>de 19h15 à 19h25</i>	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR	Nathalie MOREAU <i>absente jusqu'à 18h51</i>	Rodolph THIBAudeau

**Secrétaire de séance :** Anne Roux, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Convention de Partenariat « Gestion Urbaine de Proximité » (GUP) 2026-2030 pour le quartier prioritaire de « Valette »**

**Document annexé et présenté en séance.**

Dossier présenté par Madame le Maire

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine relative à l'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en particulier son article 6 instaurant les contrats de ville ;

**VU** le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 actualisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et renouvelant l'inscription du quartier « Valette » dans ce cadre ;

**VU** la délibération DEL-CC-2024-008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 adoptant les termes du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier « Valette » - Bressuire établi pour la période 2024-2030 ;

**VU** la délibération DEL-CC-2024-205 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2024 approuvant les termes de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2025-2030 pour le quartier « Valette » et le tableau de programmation des programmes d'actions prévisionnels ;

**VU** la délibération DEL-CC-2025-152 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025 validant le scénario de référence relatif au réaménagement des espaces publics et à la réhabilitation du bâti dans le cadre du projet urbain du quartier « Valette » à Bressuire.

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20251215-DG\_DEL\_2025\_172-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

**Considérant** l'avis favorable donné à la mise en place de la Gestion Urbaine de Proximité par la réunion de fonctionnement exécutif des Présidents et Vice-Présidents du 16 mars 2021 ;

**Considérant** les fiches actions 10 et 12 du contrat « Engagements 2030 » du quartier « Valette » (Bressuire) portant respectivement sur la poursuite de la mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité et sur le renforcement de l'accompagnement des habitants dans la gestion du tri des déchets.

La Gestion Urbaine de Proximité s'entend comme l'ensemble des actes de gestion contribuant à améliorer de façon visible la qualité de vie des habitants d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Ces actes de gestion sont liés à l'habitat et aux espaces urbains de proximité et traitent des problèmes de fonctionnement relevant du quotidien : entretien, stationnement, circulation, propreté, maintenance, régulation des usages...

La présente convention a pour objet d'engager les signataires (Agglomération, Etat, Ville de Bressuire et Deux-Sèvres Habitat) sur des axes d'intervention et des modalités de coopération partagés pour le quartier prioritaire « Valette ».

Plus précisément, les signataires de la convention s'engagent à :

- Participer aux différentes rencontres organisées dans le cadre de la GUP,
- Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé et assurer la mise à jour régulière du tableau de suivi des actions GUP,
- Informer les autres partenaires des actions qu'ils conduisent,
- Piloter et mettre en œuvre les actions relevant de leurs compétences,
- Adapter leurs modes de gestion aux problématiques identifiées sur le terrain,
- Renforcer la cohérence et la complémentarité de leurs interventions,
- Encourager l'innovation et l'expérimentation dans les démarches engagées.

S'agissant de La Ville de Bressuire, ses engagements s'inscrivent dans les champs de compétences suivants :

- Gérer les espaces publics : voirie, équipements municipaux, propreté urbaine, salubrité
- Contribuer à la sûreté, la sécurité et la tranquillité publique
- Intervenir sur les problématiques de mobilité et de déplacements

Le financement des actions menées repose sur plusieurs sources :

- Les crédits de droit commun, mobilisés par chacun des signataires en fonction de leurs compétences respectives,
- Les crédits spécifiques de la politique de la ville, destinés à soutenir les actions ciblées sur les quartiers prioritaires,
- L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont l'utilisation est encadrée par une convention spécifique associant l'Etat, l'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Ville de Bressuire et Deux-Sèvres Habitat.

La convention est établie du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, en conformité avec la durée du contrat « Engagements 2030 » du quartier « Valette » et la durée de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

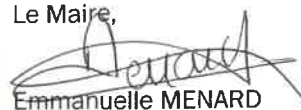
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat « Gestion urbaine de Proximité » (GUP) 2026-2030 pour le quartier prioritaire « Valette » à Bressuire, tels que présentés et portés en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Anne ROUX




Le Maire,



Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20251215-DG\_DEL\_2025\_172-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025